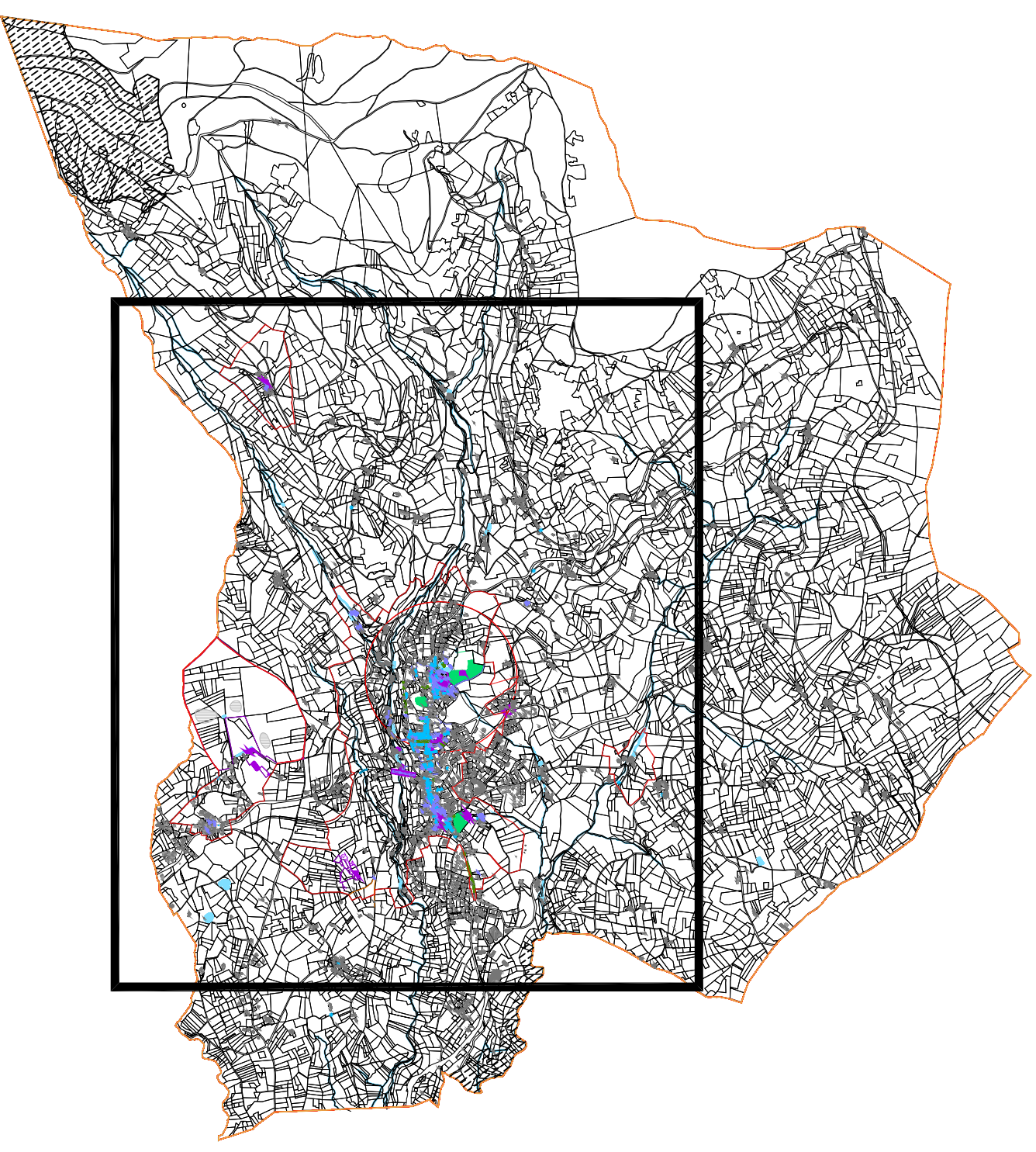


- REPERAGE PATRIMONIAL**
- Edifices protégés au titre des Monuments Historiques
 - Périmètre de 500 m autour des Monuments Historiques
 - Edifices de catégorie C1 : immeuble d'intérêt patrimonial majeur
 - Edifices de catégorie C2 : immeuble d'intérêt patrimonial remarquable
 - Edifices de catégorie C3 : immeuble d'accompagnement
 - Edifices de catégorie C4 (démolition souhaitable)
 - Parc ou jardins remarquables
 - Fortifications existantes ou supplantées
 - Cônes de vue
 - Alignements d'arbres remarquables
 - Cheminement anciens
 - Sites mégalithiques
 - Patrimoine hydraulique remarquable
 - Réseau hydraulique ancien enterré (Cf. Plan de 1780)
 - Eléments architecturaux remarquables
 - Monument aux morts
 - Tour d'escalier
 - Portails, portes
 - Eléments remarquables du petit patrimoine
 - Croix de chemin
 - Puits, lavoirs, fontaines, sources
 - Limites de l'AVAP



42 - LOIRE - COMMUNE DE PELUSSIN

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

P1 - PLAN DE ZONAGE - JUILLET 2016

P2 - PLAN DE REPERAGE PATRIMONIAL

P2
JUILLET 2016

ARCHITECTURE
Bureau d'études, architecte
19 rue des Miniers, 42000 LYONS
04 77 23 21 22